

LIGUE FRANCOPHONE
DE FOOTBALL EN SALLE

Province du Brabant Wallon
et
Région de Bruxelles-Capitale

VADE - MECUM
SAISON 2010 - 2011
DIRECTIVES GENERALES



SOMMAIRE

1.	INSCRIPTIONS	3.
2.	DEMISSIONS	4.
3.	TRANSFERTS et AFFILIATIONS	4.
4.	MEMBRES DE CLUBS EN DETTE	5.
5.	PROCEDURES DE VALIDATION DES LICENCES	6.
	a) Documents d'affiliation et/ou d'affectation	6.
	b) Trois procédures	6.
	RAPPELS IMPORTANTS	7.
6.	PERMANENCES DE L'ENTRE SAISONS	8.
7.	FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2010 - 2011	9.
	a) Liste des frais	9.
	b) Paiement des frais	9.
8.	CHAMPIONNAT ET COUPE	10.
9.	DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION	11.

1. INSCRIPTIONS.

**POUR LA SAISON SPORTIVE 2010-2011,
LES DATES LIMITES D'INSCRIPTION SONT LES SUIVANTES :**

- 1. Clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Provinciales : Jeudi 24.06.2010**
- 2. Clubs de 3^{ème} Provinciale et Vétérans : Lundi 28.06.2010**
- 3. Clubs de 4^{ème} Provinciale : Jeudi 01.07.2010**
- 4. Clubs de 5^{ème} Provinciale et Nouveaux clubs : Lundi 05.07.2010**

* Pour les nouveaux clubs (cf. procédure particulière).

* Pour les anciens clubs :

- a. Acquitter le solde de la saison 2009-2010 ainsi que tous les frais (sauf les licences) relatifs à la saison 2010-2011 (cf. détail). Un décompte sera distribué aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2010 ou envoyé par poste aux absents.

Le paiement du solde de la saison 2009-2010 et de tous les frais (sauf les licences) relatifs à la saison 2010-2011 devra être effectué **UNIQUEMENT** sur le compte 310-1231682-62 de la L.F.F.S. Brabant - 1090 Bruxelles avant la date d'échéance (**pas de paiements aux permanences**).

Lors de la remise des documents d'inscription, les clubs y joindront une **copie de la preuve du paiement** et y mentionneront le numéro de matricule du club. En cas de retard de paiement, une amende administrative de 12,50 EUR sera appliquée.

TOUT CLUB NON EN ORDRE DE PAIEMENT A L'ECHEANCE NE POURRA PARTICIPER AU PROCHAIN CHAMPIONNAT.

- b. Renvoyer les documents d'inscription suivants chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles. (ou les déposer lors d'une permanence) :
 1. Un **engagement solidaire** (saison 2010-2011) (document de couleur jaune).
Les documents d'affiliation de chacun des 5 signataires et du c.q. seront obligatoirement joints à l'E.S.
 2. Le **P.V. de l'Assemblée Générale** des membres du club (document de couleur blanche).
 3. Un **formulaire club** - Généralités (document de couleur verte).
 4. Un **formulaire équipe** par équipe (document de couleur rose).
Attention: 1 par équipe.
 5. Un **formulaire calendrier** par équipe (document de couleur jaune).
Attention : Ne pas oublier le cachet de la salle ou éventuellement joindre la preuve de location pour la saison 2010-2011.
 6. Un **formulaire des abonnements** à l'organe officiel : le BRABANT'S NEWS (Document de couleur rose).
 7. La preuve de paiement de tous les frais de la saison 2010-2011, ainsi que celle des arriérés éventuels de la saison 2009-2010.

NB Dans tous les cas, les clubs doivent s'assurer que leur inscription a bien été enregistrée au plus tard le lendemain de la date limite d'inscription d'application.

Dans le but d'apporter un maximum d'informations aux clubs, plusieurs permanences sont programmées au local provincial (Avenue de Juillet, 77 - 1200 Bruxelles).

2. DEMISSION.

Chaque club est bien entendu autorisé à se réinscrire à la Fédération, mais peut également émettre le désir de la quitter.

Afin d'éviter un certain nombre de tâches administratives à la Fédération et des frais aux clubs démissionnaires, nous demandons à ces derniers de :

- avertir la LFFS Brabant de cette démission (modalité obligatoire prévue dans le R.O. de la Ligue).
- Solder le compte du club (afin d'éviter la procédure prévue dans le point 4 du présent document).

Ces formalités doivent également être effectuées avant la date d'échéance fixée pour les inscriptions (voir encadré au point 1 ci-dessus).

3. TRANSFERTS et AFFILIATIONS.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1998 de la Ligue Francophone de Football en Salle, la procédure des transferts est réduite à sa plus simple expression.

Au terme de chaque saison sportive (30 juin), tous les joueurs sont libres et peuvent se réaffecter au club de leur choix pour la saison suivante sans aucune contrainte.

Les membres affiliés à un club de la VZVB (Ligue Néerlandophone de Football en Salle) durant la saison 2009-2010 et ceux qui n'ont pas été barrés des listings des années antérieures sont priés de s'assurer qu'ils ont bien été désaffiliés au terme de la saison dernière en s'informant soit via leur ancien club, soit via le secrétariat de la VZVB, soit, en cas de difficulté, via les instances de la LFFS Brabant.

Dans le cas contraire, ils sont invités à se désaffilier durant la période de référence (du 16 mai au 15 juin) en envoyant deux lettres recommandées (l'une à leur ancien club et l'autre au Secrétariat de la VZVB).

Attention : Il est interdit d'être affilié simultanément à un club de la LFFS (Ligue francophone) et de la VZVB (Ligue néerlandophone), de même qu'à deux clubs de la LFFS (sauf cas spéciaux prévus par le R.O.Ligue).

Le système commun d'encodage des licences permet de déceler directement les éventuelles doubles affiliations. Si tel serait le cas, la première affiliation sera considérée comme correcte et la seconde sera refusée. De très rares exceptions pourront faire l'objet de la procédure spéciale décidée par la Commission Mixte (ABFS-LFFS-VZVB).

4. MEMBRES DE CLUBS EN DETTE

Les membres affectés durant la saison 2009-2010 à un club qui cesse ses activités sans apurer ses dettes vis-à-vis de la L.F.F.S Brabant ne pourront demander leur affectation à un nouveau club que moyennant l'apurement de leur quote-part de cette dette augmentée de 5,00 EUR de frais administratifs.

Les décomptes définitifs des clubs ayant cessé toute activité au terme de la saison 2009-2010 seront établis dans le courant du mois de juillet 2010.

En ce qui concerne les membres qui étaient affectés à des clubs déclarés en dette avant la saison 2009-2010, ils ne pourront solliciter une nouvelle affectation que moyennant l'apurement de leur quote-part de la dette de leur ancien club, augmenté chaque fois de 5,00 EUR de frais administratifs.

Remarque : Tout membre en dette vis-à-vis de la L.F.F.S. Brabant ne pourra plus participer à une rencontre officielle dès que son club en aura été officiellement informé. Les rencontres antérieures à cette notification et auxquelles le membre concerné aurait participé ne pourront en aucun cas être déclarées « forfait ».

5. PROCEDURES DE VALIDATION DES LICENCES

a) Documents d'affiliation et/ou d'affectation

Tous les membres doivent remplir l'un de ces documents : joueurs ET dirigeants.

Un document d'affiliation et/ou d'affectation est établi pour la saison 2010 – 2011 reprenant le fait que toute double affiliation (au sein de la même Ligue ou dans les 2 Ligues) est STRICTEMENT INTERDITE.

Le certificat médical n'est plus demandé à partir de cette saison 2010-2011.

b) Trois procédures

1. A partir du 01 avril 2010 :

Dépôt des licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence seniors (8,00 EUR par licence jeunes) :

a) chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles.

b) lors d'une des permanences de fin de saison.

Les licences signées devront être accompagnées d'un listing reprenant tous les joueurs dont les documents d'affiliation sont présents. **Un listing par équipe sera obligatoirement émis. Afin de permettre un encodage correct, ce listing devrait être émis informatiquement.**

Ces affiliations ne deviendront effectives qu'à partir du 01 juillet 2010.

Les clubs qui auront déposé au préalable leurs licences signées pourront venir les retirer lors des permanences organisées à partir du 16 août 2010.

2. Lors des permanences de juillet à décembre :

Les licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de **20,00** EUR par licence (8,00 EUR par licence jeunes), de même qu'un listing reprenant tous les joueurs en ordre, seront déposées **uniquement** au local provincial (ou envoyées par Poste chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles). **Il n'y aura plus d'affiliation directe ni de possibilité de dépôt de licences chez l'un ou l'autre membre du CEP.**

Les licences et le listing concerné seront à disposition des clubs dès la permanence suivante ou envoyés par poste en cas de remise d'une enveloppe retour timbrée.

Date de validation = Date de la permanence qui suit la date du dépôt au local provincial.

3. A partir du 1 janvier 2011 :

Les licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 20,00 EUR par licence (8,00 EUR par licence jeunes) sont à déposer au local provincial lors d'une permanence ou sont à envoyer par voie postale chez M. Foucart (avec enveloppe retour timbrée).

Date de validation = Date de la permanence (affiliation immédiate).

NB : Si l'une des dispositions n'est pas respectée, la (les) licence(s) ne sera (seront) pas validée(s). Tous ces cas feront l'objet d'un renvoi immédiat vers le club concerné.

ATTENTION : Pas de paiement en liquide lors des permanences.

RAPPELS IMPORTANTS

NOUVEAU : Les membres de l'Engagement Solidaire, les correspondants qualifiés et les responsables d'équipes doivent joindre leurs documents d'affiliation respectifs aux documents d'inscription du club. Aucune dérogation ne pourra être accordée à ce sujet.

N'oubliez pas pour les licences

- de remplir correctement les licences :
 - Nom, prénom et date de naissance du membre sous la forme AAMMJJ, nom et matricule du club.
 - Signature du membre (**absolument obligatoire avant la validation**).
 - Photo **collée** à l'endroit prévu (**format carte d'identité obligatoire**).
- de compléter soigneusement le document d'affiliation :
 - Signatures du c.q. et du membre.
- **IMPORTANT** : Numéro de licence exact.
Le numéro de licence se compose de :
 - Date de naissance (format **AAMMJJ** – Année/mois/jour)
 - D'un code de position (réservé à la Fédération)
 - Du numéro de matricule du club.
- de joindre une photocopie de la carte d'identité en cas de nouvelle affiliation ou de changement de club.

Sortes de licences

Licences SENIORS et DAMES	Couleur JAUNE
Licences JEUNES	Couleur BLEUE
Licences ARBITRES	Couleur BLANCHE
Licences COACH JEUNES	Couleur JAUNE OR
Licences VETERANS	Couleur VERTE
Licences ENTITES	Couleur GRISE

ATTENTION

Toutes les licences (au format « carte d'identité ») doivent être plastifiées et ne peuvent dès lors être validées que lors des permanences. Aucune photo ne peut être agrafée. Les photocopies de photos sont interdites.

La licence « jeune » (bleue) ne donne pas le droit de participer à une rencontre « seniors ». Dans ce cas, une licence « senior » (jaune) est obligatoire.

Tout senior désireux de coacher une équipe « jeunes » doit obligatoirement être en possession d'une licence « coach ». Cette possibilité est accordée aux seniors ou vétérans affiliés à un club qui n'aligne pas d'équipe(s) jeunes.

6. PERMANENCES DE L'ENTRE SAISONS

Toutes les permanences ont lieu au local provincial Av. de Juillet 77 à 1200 Bruxelles.

Dates	Horaire	Inscriptions Nouveaux Clubs	Inscriptions Anciens Clubs
Lu 03/05/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 10/05/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 17/05/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 24/05/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 31/05/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 07/06/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 14/06/2010	De 18h30 à 20h00	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 21/06/2010	De 17h00 à 19h30	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Je 24/06/2010	De 17h00 à 19h30	x	1, 2, 3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Lu 28/06/2010	De 17h00 à 19h30	x	3, 4 et 5 ^{es} Prov. + Vét.
Je 01/07/2010	De 17h00 à 19h30	x	4 et 5 ^{es} Prov.
Lu 05/07/2010	De 17h00 à 19h30	x	5 ^{es} Provinciales
Lu 12/07/2010	De 18h30 à 20h00	Dépôt des licences	
Lu 19/07/2010	De 18h30 à 20h00	Dépôt des licences	
Lu 26/07/2010	De 18h30 à 20h00	Dépôt des licences + Tirage Coupe Brabant	
Lu 02/08/2010	De 18h30 à 20h00	Dépôt des licences	
Lu 09/08/2010	De 18h30 à 20h00	Dépôt des licences	

PERMANENCES DE DEBUT DE SAISON		
Dates	Heures	Remarques
Lundi 16 août 2010	17h00 à 20h00	
Jeudi 19 août 2010	17h00 à 20h00	
Lundi 23 août 2010	17h00 à 20h00	
Jeudi 26 août 2010	17h00 à 20h00	
Samedi 28 août 2010	15h00 à 18h30	
Mardi 31 août 2010	17h00 à 20h00	
Jeudi 02 septembre 2010	17h00 à 20h00	
A partir du 06.09.2010	18h30 à 20h00	

ATTENTION :

- *Le championnat débutera le mercredi 1 septembre 2010.*
- *Les calendriers et autres documents ne sont PAS envoyés par la poste. Ils sont remis aux responsables des clubs lors des permanences à partir du 16 août 2010.*
- *N'oubliez pas d'affilier un nombre suffisant de joueurs pour disputer votre première rencontre. Les affiliations pour la saison 2010-2011 peuvent être déposées au local provincial (lors d'une permanence) à partir du 01 avril 2010.*

7. FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2010 - 2011

a) Liste des frais

FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2010- 2011						
	<i>Nouveau club</i>	<i>Ancien club</i>	<i>Club National</i>	<i>Equipe B</i>	<i>Nouveau club Jeunes</i>	<i>Club Jeunes</i>
Gage	100,00	0	0	0	100,00	0
Cotisation Ligue	25,00	25,00	25,00	0	25,00	25,00
Droit de compétition (par équipe)	12,50	12,50	0	12,50		
Droit de compétition (par club jeunes)					12,50	12,50
Droit de Coupe	10,00	10,00	0	0	Gratuit	
Organe officiel (2 abonn. obligatoires)	50,00	50,00	50,00	0	50,00	50,00
Frais administratifs	12,50	10,00	5,00	5,00	12,50	10,00
Plastification des licences (forfait)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Guide de la Compétition	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Calendrier (par équipe)	2,50	2,50	0	2,50	2,50	2,50
Documents divers - Règlement Organique + Statuts LFFS - Lois de jeu - Bloc de feuilles de matchs	7,50	0	0	0	7,50	0
Provision frais arbitrage (par équipe)	370,00	370,00	0	370,00	A déterminer	
Total :	600,00	490,00	90,00	400,00	220,00	110,00

NB : La provision d'arbitrage pour les équipes jeunes est déterminée dès la fin des inscriptions.
Coupe Réserves facultative : 7,50 EUR par équipe participante.

Important : Un second appel de fonds sera effectué le 01.11 dans le cadre de la provision d'arbitrage :
Clubs de 1^{ère} et 2^{ème} provinciales : 90,00 Euro.
Clubs de 3^{ème} et 4^{ème} provinciales : 45,00 Euro.

Autres frais : 20,00 EUR par licence SENIOR
8,00 EUR par licence JEUNE

Fournitures diverses : - Licence vierge : 0,15 EUR pièce.
- Carnet de feuilles de matchs : 4,00 EUR le bloc.
- Documents d'affiliation : 0,10 EUR pièce.
- Déclaration d'accident : gratuite.
- Divers modèles de lettres : gratuits.

REMARQUE IMPORTANTE :

Pour que leur inscription pour la saison 2010-2011 soit valable, les anciens clubs acquitteront **uniquement sur le compte provincial** (310-1231682-62 au nom de la L.F.F.S. Brabant), l'entièreté des frais de la nouvelle saison, ainsi que le solde de la saison 2009-2010.

PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE AUX PERMANENCES.

b) Paiement des frais

- Au plus tard avant l'échéance fixée en fonction de la division.
- Les licences sont réglées au fur et à mesure des validations sur le compte provincial uniquement.

8. CHAMPIONNAT ET COUPE

a) Obligation préliminaire

Chaque club est obligé de se présenter à l'une des permanences de début de saison - **au plus tard la veille de sa première rencontre officielle de championnat.**

Les clubs qui ne se seront pas présentés avant leur premier match officiel, au plus tard, seront sanctionnés d'une lourde amende administrative et risquent de se voir refuser la participation à la compétition provinciale.

Les clubs recevront lors de ces permanences le Guide de la Compétition Brabançonne, le calendrier de la saison, ainsi que divers documents administratifs.

b) Dates prévues

Lundi 26 juillet 2010 à 19h30

Au local provincial du Brabant

TIRAGE DES COUPES DE BRABANT

Mercredi 1 septembre 2010 :

Début du championnat.

Le samedi 30 avril 2011 :

Fin des championnats.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- aux permanences (Tél. et Fax : 02/735.18.52).

- auprès du Coordinateur de la Commission de gestion des compétitions

M. Christian Foucart : Tél.: 02/705.36.23 - Fax : 02/705.29.35.

- auprès du Secrétaire provincial

M. Serge De Grève : Tél.: 02/425.23.04 - Fax : 02/425.66.35.

9. DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L' INSCRIPTION POUR LA SAISON 2010-2011

A partir du 01 mai 2010 et jusque fin juin / début juillet 2010 (Voir dates limites).

1. L'Engagement solidaire.
Accompagné des documents d'affiliation des 5 signataires + c.q.
2. Le P.V. de l'Assemblée Générale du club, donnant mandat aux signataires de l'Engagement Solidaire.
3. Le formulaire club.
4. Le formulaire équipe.
+ Document d'affiliation du resp. éq. s'il n'est pas repris dans l'E.S.
5. Le formulaire des abonnements au journal provincial (Brabant's News).
6. La preuve de paiement des frais de la saison 2010-2011 augmenté ou diminué du solde de la saison 2009-2010 (n'oubliez pas de mentionner le numéro de matricule du club – les paiements du solde 2009-2010 et inscription pour la saison 2010-2011 peuvent se faire également à l'aide de 2 virements distincts)

NB : En cas de frais bancaires (paiement au guichet d'une banque,...), ceux-ci sont toujours à charge du donneur d'ordre.

PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE LORS DES PERMANENCES.

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

7. La grille calendrier (une par équipe alignée en championnat).

Le plus rapidement possible

8. Les demandes de validation des licences pour la saison 2010-2011 accompagnées de la preuve de paiement de **20,00 EUR** par licence (8,00 EUR par licence jeune).

Depuis quelques saisons, vous pouvez également communiquer avec le Secrétaire provincial, le Responsable des compétitions, le coordinateur des compétitions provinciales et avec le local provincial par téléphone, par FAX et par E-mail.

A cet effet, nous vous prions de compléter sur le Formulaire d'inscription, à la rubrique « Généralités », le numéro de fax (privé et/ou bureau) et l'éventuelle adresse E-mail via lesquels il vous est loisible de recevoir des documents émanant du Secrétaire provincial ou encore du Responsable des compétitions.



Tous droits réservés - L.F.F.S. Brabant - Avril 2010.